



Travailler à l'international en bibliothèque

1. Le Réseau culturel français à l'étranger

Le Réseau culturel français à l'étranger (services de coopération et d'action culturelle des ambassades, centres et instituts culturels, Alliances françaises, établissements de recherche) sous la gestion du [ministère des Affaires étrangères et du Développement international](#) (MAEDI) propose un petit nombre de postes A et B dans ses médiathèques. L'accès à ces postes destinés aux titulaires de la fonction publique se fait par [détachement](#) auprès de ce ministère.

Les recrutements pour les Instituts français et les Alliances françaises sont coordonnés par [l'Institut français](#) de Paris. Les postes relevant du ministère des Affaires étrangères sont des postes de directeur d'Alliance française ou de responsable pédagogique ou culturel. D'autres postes, ouverts uniquement au recrutement local relèvent uniquement de l'Alliance française de droit local.

Enfin, le ministère des Affaires étrangères et du Développement international propose un service d'aide à la [préparation à l'expatriation](#).

2. Chercher un poste à l'international

a) Demander une mutation

Certains postes sont proposés au mouvement national annuel de mutation par le ministère de la Culture et de la Communication (MCC). Ces emplois, dans des institutions françaises comme la Villa Médicis à Rome ou la Casa Velasquez à Madrid, sont directement accessibles par voie de mutation pour les personnels d'État et par détachement pour les personnels territoriaux.

Pour les campagnes d'emploi régulières, consulter par exemple la [Bourse interministérielle de l'emploi public](#) (choisir «Europe» dans le formulaire de recherche).

b) Emplois détachés à l'étranger

Le site du MAEDI propose plusieurs pages sur la [mobilité des fonctionnaires à l'étranger](#). Il met à disposition la base [Transparence](#) permettant de faire des recherches parmi les offres d'emploi pour l'année à venir. Les offres pour les Instituts français et pour les Alliances françaises y sont diffusées, mais le sont également sur le [site de l'Institut français](#).

Les fonctionnaires du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) peuvent être détachés soit sur des postes des services ou établissements culturels relevant des ambassades françaises, soit comme experts techniques internationaux pour servir dans les structures nationales ou régionales de certains États, dans le cadre du [réseau culturel du MAEDI](#). Mais ils peuvent aussi être détachés sur les postes du [réseau de l'enseignement français à l'étranger](#) (agence pour l'enseignement français à l'étranger - AEFÉ).

La [Délégation des fonctionnaires internationaux](#) (DFI) est un service à dimension interministérielle rattaché au MAEDI. Elle est chargée de promouvoir la présence française dans les organisations internationales. La DFI répertorie, dans la [Candidathèque CIEL](#), les **postes vacants de professionnels** publiés par les organisations internationales. Elle aide aussi à la mobilité des professionnels au travers de nombreux [programmes](#) notamment en direction des jeunes.

c) L'Association Internationale Francophone des Bibliothécaires et Documentalistes (AIFBD)

L'AIFBD cherche à coordonner les projets et affirmer la présence de la Francophonie sur le plan international dans le monde des bibliothèques et des centres de documentation. Elle gère entre autres le [Programme ViceVersa](#) : un programme d'échange entre professionnels francophones des bibliothèques dont l'objectif est de favoriser la coopération et l'échange de compétences en bibliothéconomie, documentation et sciences de l'information dans le monde francophone.

Pour participer, il faut être membre de l'AIFBD. Cette inscription donne accès à la base de données permettant la recherche et la consultation de l'ensemble des fiches des autres candidats. À charge pour le candidat d'obtenir l'autorisation de son organisation de participer à un échange professionnel de poste, de trouver ce professionnel avec qui organiser un échange, de faire approuver par son organisation le choix du professionnel avec qui l'échange aura lieu et prévoir les termes de l'échange (durée et dates, rémunération, logement, horaire de travail, etc.).



3. Les postes contractuels

d) Être contractuel

Il est possible de chercher des postes contractuels. Ces derniers sont beaucoup plus nombreux et sont parfois réservés aux expatriés résidents, c'est-à-dire habitant le pays depuis au moins trois mois. Ils supposent une mise en disponibilité pour les fonctionnaires. Les portails comme [Transparence](#) ou [Biep](#) les recensent sous les vocables « ouvert à tout public », « vacataire » ou « contractuel ».

e) Être volontaire

Le [Centre d'Information sur le Volontariat International](#) gère ces contrats et publie les emplois vacants. Réservé aux 18-28 ans, pour une durée comprise entre 6 et 24 mois, peu d'offres sont relatives aux bibliothèques, à part certaines affectations dans les ambassades et ses services attachés. Le V.I.E Pro permet d'intégrer cette formule dans ses études. Des associations pour le développement des bibliothèques peuvent aussi proposer des missions : [Bibliothèques sans frontières](#), [Cobiac](#).

f) Travailler en Europe

Pour travailler dans une bibliothèque en Europe, la situation dépend beaucoup du mode de recrutement du pays d'accueil. En général, le recrutement est direct, proche de nos contrats privés, mais il est généralement assorti de conditions de diplômes (la réussite à un concours ne donne pas forcément d'équivalence en matière de diplôme).

Le réseau européen d'information sur l'enseignement supérieur [ENIC-NARIC](#) informe sur la reconnaissance des diplômes à l'étranger et délivre des attestations qui permettent de faire reconnaître le niveau de diplôme obtenu.

Un fonctionnaire devra quoi qu'il en soit faire une demande de mise en disponibilité auprès de sa hiérarchie pour accéder à un emploi étranger hors détachement. Les annonces sont alors à rechercher dans la presse professionnelle et surtout auprès des associations professionnelles du pays concerné.

Pour les professionnels relevant du MENESR, le programme [Erasmus +](#) peut déboucher sur une mission en Europe.

Liens	<p>Offres d'emplois Offres d'emploi sur le site du MAEDI Bourse interministérielle de l'emploi public sur le portail de la Fonction publique Emplois à pourvoir dans un service ou un établissement culturel relevant du ministère des affaires étrangères ou dans le réseau de coopération technique des MENESR Candidathèque CIEL de la DFI Offres d'emploi et modalités de recrutement sur le site de la Fondation Alliance Française Offres d'emploi contractuels et de missions de volontariat du Centre d'Information sur le Volontariat International EURES : le Portail européen sur la mobilité de l'emploi de la Commission européenne</p> <p>Se documenter, se préparer Rechercher un emploi à l'étranger, conseils et outils, France Diplomatie Autres adresses utiles pour l'emploi à l'international, France Diplomatie Le réseau culturel du ministère des affaires étrangères, MENESR Le réseau de l'enseignement à l'étranger (AEFE-MLF-AFLEC), MENESR Les programmes Jeunes Experts, France Diplomatie Mobilité des fonctionnaires, France Diplomatie Les métiers du ministère des Affaires étrangères, Direction des ressources humaines, MAEDI Les jeunes en organisations internationales, France Diplomatie Programme d'échange ViceVersa, AIFBD Mobiloutil : portail des outils pratiques facilitant la mobilité européenne Euroguidance, Agence française pour le financement des partenariats et des mobilités européennes et internationales CV type pour la mobilité à l'international, MENESR Contrat du salarié expatrié, service-public.fr</p> <p>Réseau culturel de coopération (MAEDI) Les Alliances françaises dans le monde Carte du réseau culturel et de coopération : centres culturels, alliances françaises, instituts français, instituts de recherche, services de coopération, France Diplomatie.</p>
--------------	--

Fiche créée par Thomas Chaimbault, le 22 octobre 2009

Mise à jour par Amandine Jacquet, le 24 décembre 2013 et par Catherine Seigneret, le 29 juin 2016